

DELIBERATION N° 02 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE JUMELAGE
SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants au comité de jumelage de Ludres par délibération n° 2008/05-04 du 19 mai 2008, et par délibération n° 2011/04-03 du 4 avril 2011.

A ce titre, Martine SURGET, conseillère municipale élue lors du scrutin du 16 mars 2008 sur la liste « Ludres Ensemble », a été désignée parmi ses représentants.

Il est à noter que les autres membres du conseil municipal désignés, à l'unanimité, sont :

- pour le groupe de la majorité municipale : Véronique RAVON, Denis DEFFOUN, Claude BORACE, Jean-Luc BARATAUD, Christine NAEGELLEN, Sophie KOZEL et Christiane LENIZSKI ;
- pour le groupe Ludres Autrement et Pour Tous : Agnès MEJEAN.

Suite à la démission de Martine SURGET, il convient de désigner un nouveau représentant auprès du comité de jumelage.

Le Groupe « Ludres Ensemble » propose Monsieur Maurice FRESSON comme représentant du Conseil Municipal au Comité de Jumelage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Maurice FRESSON comme représentant du Groupe « Ludres Ensemble » au sein du Comité de Jumelage.